



COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17

psem@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 17 juillet 2017

Présidente : Martine GRANOTTIER **Vice-Président** : Arsène MEYER **Responsable suivi** : HERVE BAUDOUX
(Représentant des clubs) **Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Said INTIDAM – Bernard BOISSET –
Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge GOURDAIN **Représentant des commissions** : Sylvain RICHARD -
Thierry PESTRITTO - Christian DUBOURG – Patrice ECHINARD - Michel GREGOIS

AUDITION DU 17/07

AS VALSONNE : présence de la Présidente, du vice-président et d'un dirigeant et présence de Arsène MEYER Président délégué, Bernard COURRIER Président de la commission sportive et Martine GRANOTTIER Présidente de la commission PSEM. Attendu que ce dossier a été confié par le comité directeur du 3 juillet à Arsène MEYER Président délégué, c'est donc à lui qu'appartient la gestion de ce conflit. Après discussion entre les 2 parties le président délégué Arsène MEYER, la commission PSEM et la commission sportive décident :

- Attendu que le club de Valsonne a présenté un arbitre certes tardivement mais qui a été retenu par la commission mutation des arbitres,
- Attendu qu'au niveau de la ligue AUVERGNE RHONE ALPES il y a de forte chance qu'à l'avenir les 2 dernières séries puissent bénéficier de dérogation,
- Attendu que sportivement le club de Valsonne a gagné sur le terrain le droit de monter,
- Attendu que le club de Valsonne reconnaît que les divers épanchements dans la presse et dans les réseaux sociaux sont pour le moins regrettables,

Il a été décidé ce qui suit :

Le club est autorisé à monter de 3^{ème} division (D5) à la 2^{ème} division (D4) ce pour la saison 2017/2018,

Le club de Valsonne devra accepter la place libre dans l'une des poules sans pouvoir prétendre à quelconque arrangement géographique.

La commission PSEM prend note des efforts que le club va faire pour le recrutement d'arbitres jeunes et seniors.